

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 776

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :

« Dans les milieux insulaires, l'État veille tout particulièrement au respect des écosystèmes littoraux, marins et forestiers. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il apparaît important que l'État ait une approche spécifique des milieux micro-insulaires Outre-mer fragilisés par nature.